

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Aix-en-Provence, le

02 JAN. 2017

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Pôle d'Aix-en-Provence

Bureau de la gestion domaniale

DDT 84
Services de l'Etat en Vaucluse
Lieu-dit D.D.T. – SPUR/DSAF

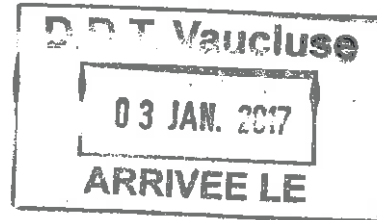
84905 – AVIGNON CEDEX 9

Nos réf. :
Vos réf. :

D17-0017

Affaire suivie par : Andrée Ferrier
Andree.ferrier@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : + 00 4 42 33 78 57 - Fax : +33 4 42 33 75 28

Objet : PC 084 016 16 N0036 – LANGA SOLUTION



Par courrier reçu le 27 décembre 2016, vous avez saisi mon service d'une demande d'avis concernant le permis de construire cité en objet relatif à l'installation d'un parc photovoltaïque au sol situé lieu-dit « Les Grandes Terres » sur la commune de Bédarrides (84370).

Les dispositions de la Direction Générale de l'Aviation Civile en vigueur, concernant les projets d'installations de panneaux ou parcs photovoltaïques à proximité des aérodromes, sont définies dans sa note d'information technique EDITION N° 4 en date du 27 juillet 2011, sous-titrée « Dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » téléchargeable sur internet à l'adresse suivante :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2_2_NIT_Photovoltaique_V4_signee_27juillet11.pdf

Au regard de cette note d'information technique (NIT) ce projet est situé à plus de 3 km de tout aérodrome.

Par conséquent, l'Aviation civile émet un avis favorable à ce projet, s'agissant de l'absence de risque d'éblouissement gênant pour la navigation aérienne.

Le chef du Pôle d'Aix-en-Provence
Philippe CORDIER